

Les organismes habilités pour vous aider à télédéclarer :

AGRIAL - Coopérative Agricole à capital variable

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC

Adresse : 4 rue des des Roquemonts – CS 35051 – 14050 CAEN CEDEX 4

Contact : M. Jean-Pierre BOISNARD - Tél : 06 30 25 90 81 et/ou 02 31 45 42 66

Mail : jp.boisnard@agrial.com



AS CENTRE LOIRE – Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC

Adresse : 11-13-15, rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS

Contact : Mme Isabelle MATHIEU - Tél : 02 54 46 22 22

Mail : isabelle.mathieu@agricvl.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIR-ET-CHER

Pendant la période de confinement : pas de rendez-vous physiques individuels et collectifs.

Sessions "collectives" reportées après la période de confinement.

Pour l'assistance individuelle à distance, envoyer un mail à :

christine.bouseau@loir-et-cher.chambagri.fr (en précisant vos coordonnées complètes)

Questions réglementaires : 07 62 01 02 07 ou écrire à : philippe.debarre@loir-et-cher.chambagri.fr



CERFRANCE Val-de-Loire – Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC / Délégation de signature

Adresse : 8 rue Pasteur – 41260 LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR

Contact : M. Alexis CARRAZ – Tél : 06 70 40 98 61

Mail : acarraz@valdeloire.cerfrance.fr



FNSEA 41 – Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles

Assistance à distance avec deux options : option 1 « Assistance à distance par fiche de préparation RDV PAC »,

un collaborateur syndical vous contactera après la saisie sur Télépac afin de valider avec vous votre dossier ou

option 2 « Assistance à distance par visioconférence », un collaborateur syndical vous contactera afin de

programmer le rendez-vous en visio pour la saisie à distance de votre dossier en votre présence.

N° d'accueil : 0254785120 / Adresse mail de contact : fnsea41@agricvl.fr



SA PISSIER

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation du dossier PAC

Adresse : 1 rue de la haie de pré – 41240 OUZOUEUR LE MARCHÉ

Contact : Mme Solenn HAQUET – Tél : 07 86 90 15 79

Mail : s.haquet@pissier.fr



Pour télédéclarer :

- Munissez-vous de votre N°de PACAGE et de votre **mot de passe personnel**
- Saisissez-les en page d'accueil TELEPAC

Si vous vous connectez pour la première fois Ou si vous avez perdu votre mot de passe :

- Cliquez sur "créer compte ou mot de passe perdu"
 - Saisissez les informations demandées et validez
- Votre compte TELEPAC est maintenant ouvert !**

Transfert de droit à paiement de base (DPB) :

- Si votre exploitation a changé de PACAGE
- Si votre exploitation s'est agrandie

Avez-vous pensé au transfert de DPB ?

- ↳ Vérifiez votre situation dans TELEPAC (Formulaires et Notices 2020) et transmettez vos clauses et justificatifs jusqu'au **15 mai inclus** à la DDT
- Contact DPB : 02 54 55 75 19**

Les clauses originales, datées et signées, arrivant par courrier relevé au moins une fois par semaine sont pré-inscrites au fil de l'eau. Celles qui seraient téléchargées sous telepac ne seront potentiellement accessibles que début juillet et inscrites dans un 2ème temps. Cela pourrait retarder l'acompte d'octobre.

ATTENTION !

- * **Protection des haies, bosquets, mares**
- * **Suivi des couverts herbacés (jachères, prairies)**
- * **Soyez vigilants aux alertes lors de votre télédéclaration**

Assistance technique et informatique
Telepac (appel gratuit) **0800 221 371**